



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six, du mois de mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 13/03/2025

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, M. Michel GLINEL à Mme Noémie FOIN, Mme Lalia LESAGE à Mme Marie THEAULT, M. Dominique MARIE à Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON,

ABSENT : M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : Mme Laurence TROLET

Présents : 27

Votes exprimés : 32

0-1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Laurence TROLET est élue secrétaire de séance

1. MAIRE

Le conseil municipal a

1.1. Conditions de prêts des salles pour les candidats à l'élection municipale

fixé les modalités pour le prêt des salles communales pour les potentiels candidats aux élections municipales 2026,

à l'unanimité

2. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

2.1. Approbation des comptes de gestion 2024 (budgets principal et annexes)

voité le compte de gestion 2024 du budget principal de Thue et Mue établi par le comptable public,

à l'unanimité

voité le compte de gestion 2024 du budget annexe Commerces établi par le comptable public,

à l'unanimité

voité le compte de gestion 2024 du budget annexe Maison de Santé établi par le comptable public,

à l'unanimité

voité le compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissement de la Plaine établi par le comptable public,

à l'unanimité

voité le compte de gestion 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse établi par le comptable public,

à l'unanimité

2.2. Vote des comptes administratifs 2024 et affectation des résultats (budgets principal et annexes)

adopté le compte administratif 2024 du budget principal,

à l'unanimité

affecté les résultats 2024 pour le budget principal

à l'unanimité

adopté le compte administratif 2024 du budget annexe Commerces,

à l'unanimité

affecté les résultats 2024 pour le budget annexe Commerces,

à l'unanimité

adopté le compte administratif 2024 du budget annexe Maison de Santé,

30 voix POUR et 1 ABSTENTION (Franck de SAINT ROMAN)

affecté les résultats 2024 pour le budget annexe Maison de Santé,

30 voix POUR et 1 ABSTENTION (Franck de SAINT ROMAN)

adopté le compte administratif 2024 du budget annexe du Lotissement La Plaine,

à l'unanimité

affecté les résultats 2024 pour le budget annexe du Lotissement La Plaine,

à l'unanimité

adopté le compte administratif 2024 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse,

à l'unanimité

affecté les résultats 2024 pour le budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse,

à l'unanimité

2.3. Vote des taux d'imposition 2025

décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition locale en 2025,
fixé les taux 2025 conformément au rapport,

à l'unanimité

2.4. Tarifs des services 2025

pris acte de l'évolution des tarifs de 2%,

pris acte de la tarification de la restauration scolaire, de la garderie, de l'étude surveillée et du transport à compter du 1^{er} septembre 2025,

pris acte des tarifs des salles polyvalentes à compter de la signature des nouvelles réservations de salles,

pris acte des tarifs des concessions des cimetières à compter de la date de l'arrêté du maire,

pris acte d'un arrêté par le maire fixant ces tarifs,

pris acte de la diffusion de l'information auprès des familles, des directeurs d'écoles (transport) et sur le site internet,

prise d'acte

2.5. Vote des budgets primitifs 2025 (budgets principal et annexes)

adopté le budget primitif 2025 du budget principal,

29 voix POUR, 2 voix CONTRE (François THORETTON et Franck de SAINT ROMAN) et 1 ABSTENTION (Flavie HERPIN)
adopté le budget primitif 2025 du budget annexe Commerces,

à l'unanimité

adopté le budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement La Plaine-Le Mesnil Patry,

à l'unanimité

adopté le budget primitif 2025 du budget annexe Cœur de Bourg – Bretteville l'Orgueilleuse,

à l'unanimité

3. EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal a

3.1. Règlement périscolaires et transports 2025-2026

validé le règlement des services périscolaires et transport 2025-2026 de Thue et Mue,

à l'unanimité

3.2. Relais Petite Enfance : avenant à la convention avec Familles Rurales

validé l'avenant n°1 à la convention signée avec Familles Rurales

à l'unanimité

3.3. Convention de financement du BAFA

validé le dispositif de financement du BAFA,

décidé de communiquer largement sur cette aide auprès de la population,

demandé à la commission Education Enfance Jeunesse de procéder à la sélection des potentiels candidats à l'aide au BAFA

validé la convention « Financement du BAFA » à signer avec chaque bénéficiaire,

adressé à la CAF une lettre d'intention accompagnée d'une fiche action « CTG BONUS BAFA »,

à l'unanimité

4. RESSOURCES HUMAINES

Le conseil municipal a

4.1. Présentation annuelle des indemnités des élus 2024

validé l'état annuel des indemnités brutes des élus pour l'année 2024

à l'unanimité

5. ESPACES VERTS ET VOIRIES

Le conseil municipal a

5.1. RPQS assainissement 2023

adopté le rapport présenté sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement de la communauté urbaine Caen la mer,

à l'unanimité

6. VIE ASSOCIATIVE

Le conseil municipal a

6.1. Subventions aux associations

attribué les subventions 2025 aux associations et participations aux organismes,

précisé que la subvention à l'AIAE est de 10 011,20 € soit un complément de 171,20 € à verser compte tenu du 1^{er} versement déjà effectué de 9 840 €,

29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Muriel GAGER, François THORETTON et Franck de SAINT ROMAN)

7. BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le conseil municipal a

7.1. Vente lagune n°1 au profit de la Communauté Urbaine

approuvé la vente à la Communauté urbaine Caen la mer, d'une emprise à provenir de la parcelle cadastrée AI n° 302, d'environ 12 664 m² sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage, correspondant à la lagune n°1, pour les besoins de l'extension de la déchèterie actuelle.

précisé les conditions de la vente :

- ✓ Une acquisition à l'euro symbolique ;
- ✓ La pose d'une clôture par la Communauté Urbaine autour de la parcelle acquise ;
- ✓ Le renforcement de l'espace paysager le long des habitations par la Communauté Urbaine ;
- ✓ L'extension du mur anti-bruit par la Communauté Urbaine ;
- ✓ L'absence de stockage de longue durée de résidus de tonte sur la déchèterie.

précisé que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Communauté Urbaine

à l'unanimité

7.2. Vente du bien sans maitre

vendu ledit terrain au prix de 50 000 € à Mme Justine JACQUES et M. Paul VICTOIRE.

précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

à l'unanimité

8. CHEUX

Le conseil municipal a

8.1. Echange de terres

approuvé l'échange de terres avec M. Pascal RENAULT,

précisé que l'échange se fera sans soulte compte tenu de l'intérêt pour la commune,

précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,

à l'unanimité

9. PUTOT EN BESSIN

Le conseil municipal a

9.1. Vente d'un terrain

vendu la parcelle cadastrée n°525 A 277p – 278p d'une superficie de 400 m² au prix de 75 000 € à M. Nicolas VERDIER,

précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

à l'unanimité

10. LE MESNIL PATRY

Le conseil municipal a

10.1. Lotissement de la Plaine : Echange de terres

approuvé l'échange de terres avec M. et Mme VIEL,

précisé que l'échange se fera sans soulte,

précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,

à l'unanimité

10.2. Lotissement de la Plaine : Achat de terre ; modification de la délibération du 10 décembre 2024

rapporté la délibération n°2024-117 du 10 décembre 2024,

validé l'échange des parcelles ZA 65 et ZA 67 de 1 866m² avec la parcelle ZA 70 de 46m²,

fixé à 15 000 euros la soulte de l'échange due par la commune au profit de M. FIQUET,

dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune,

à l'unanimité

10.3. Don du comité d'accueil des Canadiens

accepté le don de 1 000 €,

accepté les conditions d'utilisation de cette somme,

à l'unanimité

Michel LAFONT
Le Maire

